

Différence de salaire dans le secteur public : Une évolution contrastée

Michela Bovolenta, secrétaire centrale ssp

Globalement l'égalité des salaires subit un recul : en 2008 les femmes gagnent 19,3% de moins que les hommes contre 18,9% en 2006. Qu'en est-il de l'égalité des salaires dans le secteur public ?

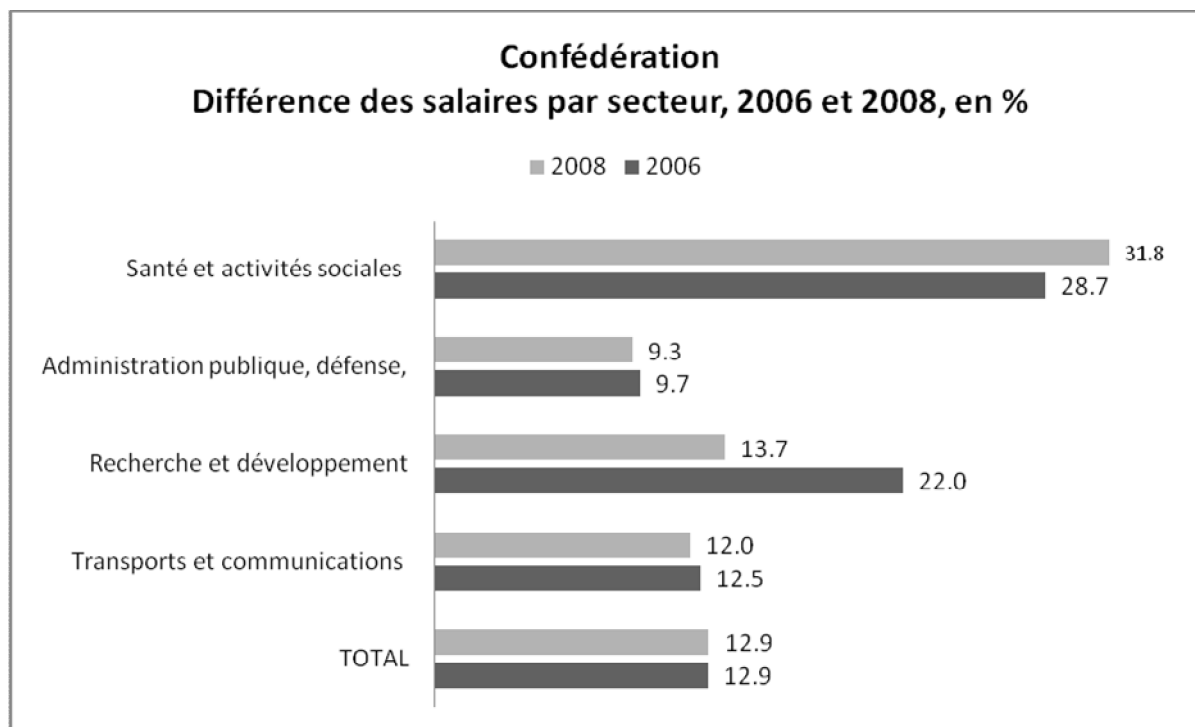
- **A la Confédération, l'écart reste stable à 12,9%, mais il augmente pour les catégories de femmes situées dans les bas et moyens revenus.**
- **Dans les cantons, l'écart salarial s'est globalement réduit et est de 17,4%, mais il augmente dans les branches de la santé et du social, en particulier pour les professions intermédiaires et le personnel peu qualifié.**
- **Dans les communes, l'écart global s'est également réduit et est à 8,9%, mais il augmente aussi dans la santé, le social et l'enseignement. Les données sont récoltées depuis seulement 2006, et certaines évolutions laissent supposer des données lacunaires.**

Pour les femmes du ssp, il faut reprendre la lettre et l'esprit de l'article constitutionnel sur l'égalité qui affirmait en 1981 déjà que « les hommes et les femmes ont droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale ». Or, dans le secteur public, de nombreux métiers liés aux soins, à l'éducation et à la prise en charge de l'autre (dits aussi « métiers du care ») souffrent d'une non-reconnaissance chronique et subissent ces dernières années de fortes pressions à la baisse. Si on se fie aux données concernant le secteur de la santé et des activités sociales où les écarts se creusent, la revalorisation de ces métiers ne semble pas sur le bon chemin. Au contraire.

L'égalité des salaires et la valorisation des métiers dans les soins, le social et l'éducation impliquent de gros enjeux économiques. Elle ne viendra pas d'elle-même. C'est pourquoi le ssp appelle toutes les femmes à participer à la manifestation nationale des femmes du

13 mars prochain afin de relancer le processus de l'égalité qui, s'il avançait déjà au rythme de l'escargot, semble bien vouloir se ralentir encore davantage !

Confédération : l'égalité ne progresse point



Les nouveaux chiffres de l'Enquête suisse sur les salaires montrent que, au sein de l'Administration fédérale, la différence de salaires entre les hommes et les femmes a stagné à 12,9%, soit 943 francs par mois en moyenne. La différence salariale était de 9,6% en 2004.

Augmentation des inégalités pour les femmes peu qualifiées

Contrairement à ce qui se passe dans le secteur privé, l'écart salarial entre les femmes et les hommes effectuant les travaux les plus exigeants¹ se réduit constamment. Il a passé de 11,8% en 2004 à 10,9% en 2006 et à 8,5% en 2008. A l'inverse, la différence salariale se creuse pour les femmes se situant au bas de l'échelle (niv. 4), passant de 5,6% en 2004 à 6,9% en 2006 et à 8,6% en 2008. Alors que l'augmentation du salaire médian à la Confédération a été de 4,3%, il a augmenté de 7,7% pour les femmes haut placées, mais seulement de 2,2% pour les femmes peu ou pas qualifiées.

Recherche et développement : les femmes hautement qualifiées mieux payées

Au niveau de la recherche et du développement, les données 2008 ne prennent plus en considération le niveau de qualification le plus bas. Cela peut avoir un effet sur la diminution forte de l'écart salariale. Toutefois il faut relever qu'en deux ans, les salaires des femmes hautement

¹ Nous reprenons ici la classification selon le niveau de qualifications requises pour le poste de travail, soit :

1+ 2 = Travaux les plus exigeants et tâches les plus difficiles et travail indépendant et très qualifié

3 = Connaissances professionnelles spécialisées

4 = Activités simples et répétitives

qualifiées ont progressé de près de 15%, beaucoup plus que celui des hommes (1,7%) L'écart reste néanmoins important se fixant à 13,7%.

Grosse différence dans le secteur santé et activités sociales

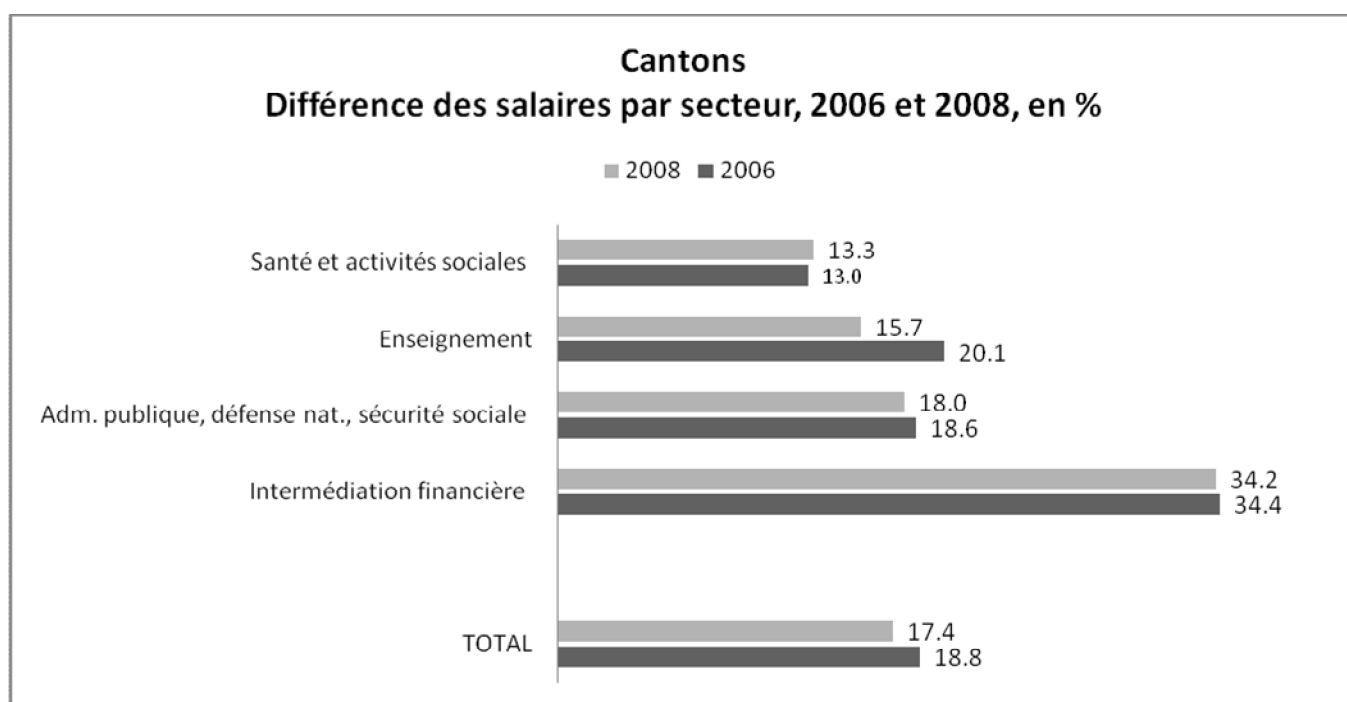
Le secteur de la santé et des activités sociales au niveau de la Confédération concerne un nombre réduit de personnes. Néanmoins, il saute aux yeux une augmentation forte de la différence salariale entre les sexes, alors que celle-ci était déjà énorme. L'écart a passé de 28,7% en 2006 à 31,8% en 2008. Le salaire médian masculin a augmenté de près de 10% (passant de 10'686 à 11'731 francs), alors que le salaire médian féminin n'a augmenté que de 5% (passant de 7'617 à 8'004 francs). Pour ce secteur, il n'existe malheureusement pas de chiffres plus détaillées selon le niveau de formation requis pour cause de données insuffisantes.

Prime et égalité ne font pas bon ménage

Comme nous l'avions déjà constaté en 2006, le « Rapport sur la Promotion de l'égalité des chances entre femmes et hommes dans l'administration fédérale de 2004 à 2007 » du Conseil fédéral confirme que « *Toute prime confondue, les hommes ont généralement plus de chances d'obtenir une prime que les femmes, surtout les primes de reconnaissance. D'autre part, les montants versés aux hommes sont en moyenne plus élevés que ceux versés aux femmes* » (p.9).

En moyenne, les femmes reçoivent une prime inférieure de 442 francs. Le rapport constate qu'il y a une claire corrélation entre le taux d'activité et la prime, de même que entre la position hiérarchique et la prime : plus cette dernière est élevée plus grandes sont les chances de toucher une prime et celle-ci sera plus élevée. Or les femmes sont plus nombreuses à travailler à temps partiel et moins nombreuses à occuper des postes de cadre.

Cantons : l'inégalité des salaires se creuse dans la santé et le social



Remarque : la branche enseignement prend en compte uniquement le degré post-obligatoire.

Au niveau des cantons, la différence salariale s'est globalement réduite de 18,8% en 2006 à 17,4 % en 2008. La perte salariale moyenne est de 1'449 francs par mois. L'évolution n'est pourtant pas la même dans tous les secteurs.

Santé et social : les inégalités salariales augmentent

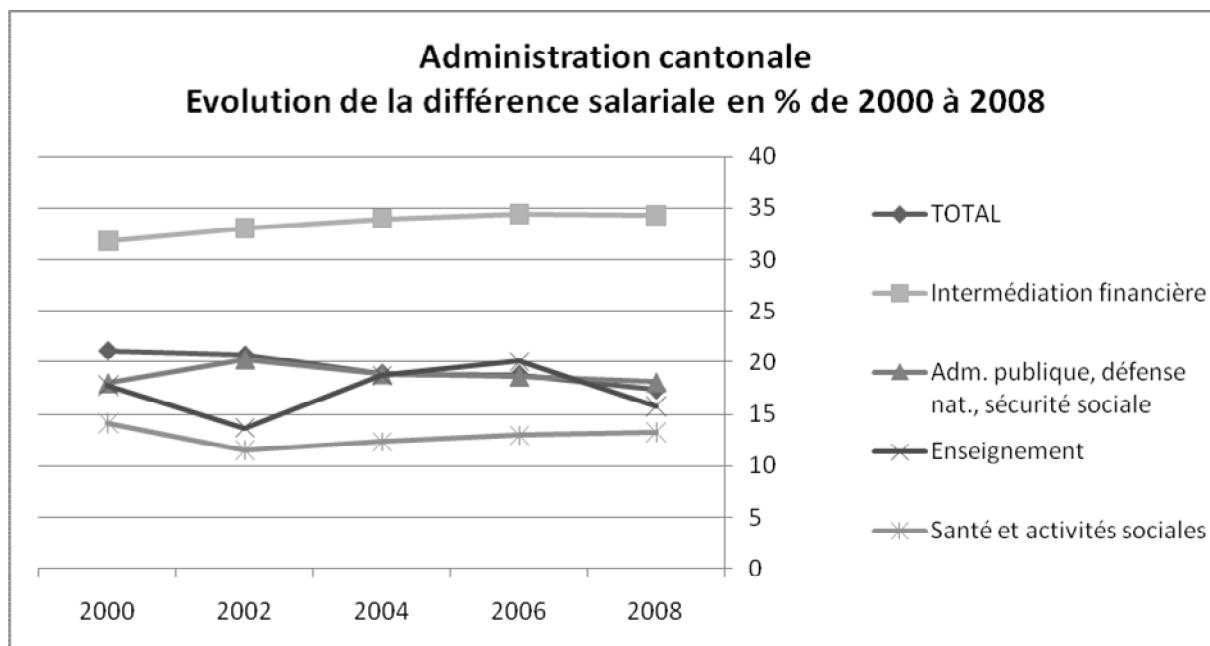
Si, au niveau des administrations cantonales, l'écart salarial se réduit globalement, il augmente dans le secteur de la santé et des activités sociales, un secteur fortement féminisé où les salaires sont déjà plus bas. Après avoir diminué entre 2000 et 2002, la différence salariale dans ce secteur a passé de 11,5% en 2002 à 13,3% en 2008. Si, depuis 2004, l'écart est stable à environ 15% pour les femmes occupant les postes exigeant un niveau élevé de qualification (niv. 1+2), il s'agrandit pour les métiers de niveau intermédiaire (niv. 3) passant de 5,9% en 2004 à 6,4% en 2006 et 7% en 2008. La même tendance s'observe pour les salariées les moins qualifiées (niv. 4), l'écart passant de 5,6% en 2004 à 7,1% en 2006 à 8,4% en 2008.

Intermédiation financière

C'est dans ce secteur, typiquement masculin, et qui, au niveau des cantons présente les salaires les plus élevés, que les différences salariales sont les plus marquées et largement supérieures à la moyenne du secteur et même de la différence moyenne générale tous secteurs privé et public confondus. L'écart reste stable depuis 2006, mais a augmenté depuis 2000.

Enseignement

Les salaires pris en compte sont uniquement ceux de l'enseignement post-obligatoire. Notre syndicat a déjà relevé comme le problème de l'égalité dans l'enseignement se situe essentiellement dans le fait que les femmes se concentrent dans les niveaux d'enseignement inférieur : elles sont 96% des enseignants du degré préscolaire, 80% du degré primaires et 51% du secondaire obligatoire. Le nombre diminue ensuite encore et encore : elles sont 42% du degré secondaire II, 33% des professeurs des Hautes écoles spécialisées et 15% des professeurs d'université. La médiane des salaires du secteur de l'enseignement cache de grosses disparités salariales entre les degrés d'enseignement et cela même avec des niveaux de formation proches.



Communes : premières impressions



Les données concernant les administrations communales ne sont récoltées que depuis 2006. La comparaison entre ces deux premières séries de données doit dès lors être prise avec prudence étant donné la possibilité de données lacunaires en 2004.

La comparaison montre un accroissement très important de la différence de salaire dans le secteur de la santé et des activités sociales, l'écart augmenterait de 10,9% à 16,8%. Si l'écart est beaucoup plus important, la tendance pour ce secteur est la même à tous les niveaux Confédération, cantons et communes.

L'écart augmente également dans le secteur de l'enseignement de près d'un point. Probablement cela est en lien avec le fait que les hommes occupent davantage des postes de gestion et de direction. Dans tous les cas cela mérite d'être clarifié.

C'est dans l'administration publique que l'écart se réduit le plus passant de 20,4 à 16,6%, et cela pour tous les niveaux de compétences.

Enfin, dans le secteur de l'assainissement et de la voirie, en 2004 les données concernant les femmes étaient lacunaires. Il résultait que les femmes, tous niveaux confondus gagnaient 0,4 % de plus que les hommes. Les données 2008 contrastent avec ce résultat. Les femmes gagnent en moyenne 9,3% de moins que les hommes, l'écart étant de 12% pour les métiers peu ou pas qualifiés (niv. 4) et de 6,8% pour les métiers intermédiaires (niv. 3). Le nombre de données concernant les femmes accomplissant des tâches complexes (niv. 1+2) n'est pas suffisant.

Il faudra attendre les chiffres de 2010 pour vérifier certaines tendances dans l'Administration communale.

Conclusion pour le ssp

Ces données permettent au ssp de tirer les constats et revendications suivantes :

- * Dans les secteurs de la santé et du social, caractérisés historiquement et quantitativement par une présence importante des femmes, nous sommes confronté-e-s à des écarts salariaux qui se creusent, en particulier pour les échelons bas à intermédiaires, là où se concentrent les femmes et les tâches les plus pénibles, tant au niveau des horaires de travail que de la charge physique que psychologique.
- * La valorisation des métiers de soins, de prise en charge de l'autre (que l'on appelle aussi « métiers du care »), est une priorité pour les femmes du ssp qui en discuteront lors de leur prochaine conférence nationale en novembre 2010. Les femmes et les hommes ne travaillent pas dans les mêmes branches et métiers et n'occupent pas les mêmes échelons hiérarchiques. Sans une valorisation des métiers exercés majoritairement par les femmes, il ne pourra pas y avoir ni de réelle amélioration des salaires féminins ni de véritable progression de l'égalité.
- * Dans le secteur de l'accueil de l'enfance, en particulier en Suisse alémanique, la moitié du personnel est constitué par du personnel non qualifié, dont des stagiaires et des apprenti-e-s. Ces deux dernières catégories ne sont pas prises en compte dans les chiffres de l'OFS. Or dans ce secteur, leur nombre est excessif et cela pose problème. D'une manière générale, les salaires du personnel non qualifié sont très bas. Une enquête serait nécessaire afin de mieux connaître la réalité salariale dans cette branche.
- * Le ssp continue de s'opposer avec vigueur à tout système de salaire dit au mérite ou de prime à la prestation. Ce système est opaque, favorise ceux et celles qui ont déjà les meilleurs revenus et défavorise d'une manière générale les femmes.
- * Le ssp se bat pour un système salarial transparent, fondé sur des critères clairs et connus par toutes et tous, avec des mécanismes salariaux tenant compte de l'ancienneté et de l'expérience de chacun et chacune, y compris de l'expérience familiale.
- * Les données concernant les secteurs publics devraient être davantage précises et transparentes, en particulier en ce qui concerne le secteur communal.

La tendance général à l'accroissement de l'écart salarial nécessite une réaction forte de la part des femmes, y compris dans le secteur public où l'évolution est contrasté avec des avancées dans certains secteurs et des stagnations voire des reculs dans d'autre.

C'est pourquoi les femmes du ssp appellent à participer à la manifestation nationale des femmes du 13 mars prochain. Il a fallu des années pour réduire de quelques pourcentages la différence salariale entre les hommes et les femmes. Nous ne pouvons accepter que cela recule à nouveau !

Traduction en allemand disponible sur le site www.vpod-ssp.ch

Texte disponible en PDF sur le site www.ssp-vpod.ch

Lausanne, 02.03.10